



ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE  
MEAUX

# LYCÉE PROFESSIONNEL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNITÉ DE FORMATION D'APPRENTIS CENTRE DE FORMATION CONTINUE

## Jean Rose

## TAXE APPRENTISSAGE 2022



20, rue de Chaâge 77109 MEAUX Cedex

☎ 01 60 09 88 50 ✉ ltp.jeanrose@ecm-meaux.eu

Meaux, Février 2022

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

Depuis 2020, les règles de versement de la taxe d'apprentissage ont sensiblement évolué.

Votre contribution à l'alternance de 0,68% de la masse salariale est directement fléchée vers le financement de l'apprentissage pour 87% de votre versement.

**Le solde de votre contribution dit « des 13% »** est directement versé aux établissements que vous choisirez.

Les liens que vous entretenez avec notre établissement sont étroits : Les périodes de formation en milieu professionnel (stages), les contrats d'apprentissage, ou encore, la participation à des jurys d'examens officiels sont autant de **preuves de votre implication dans la formation des futurs collaborateurs des entreprises.**

Le lycée Jean Rose de Meaux développe des formations dans des domaines variés du baccalauréat au bac+3. Sont habilités pour le versement du solde des 13 % :

- **Des Baccalauréats Professionnels** : Métiers du commerce et de la Vente, Gestion-Administration, Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités, Accompagnement Soins Services à la Personne, Services de Proximité et Vie Locale, Animation Enfance et Personnes Âgées.
- **Des BTS** : Management Commercial Opérationnel, Commerce International, Comptabilité-Gestion, Services et Prestations des Secteurs du Sanitaire et du Social.

Nous vous proposons de vous associer efficacement au développement de ces formations en nous adressant le **solde de 13%** de votre Taxe d'Apprentissage dans le cadre de la collecte 2021.

Afin de **maintenir la qualité de notre formation, de répondre aux exigences du monde économique et d'adapter nos outils aux attentes des entreprises**, nous projetons plus particulièrement de développer les outils nomades propres à nos secteurs de formation, de favoriser la formation à distance et d'entretenir et renouveler nos plateaux techniques.

Certains que vous saurez saisir les enjeux de notre démarche,

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Olivier CHAPPUIS  
Directeur - Adjoint

Emmanuel GAJEWSKI  
Chef d'Etablissement

# TAXE D'APPRENTISSAGE

87 %

*Réservés au  
financement de  
l'apprentissage*

13%

## CONTRIBUTION UNIQUE A L'ALTERNANCE

*Destinés au financement des  
formations technologiques  
et professionnelles.*

Financement apporté **sans  
intermédiaire.**

Votre entreprise peut  
**directement**  
**affecter son versement à notre  
établissement.**

En versant vos 13 % directement au LTP Jean Rose vous encouragez le dialogue entre les établissements de formation et les futurs employeurs. Vous renforcez le lien entre les entreprises et l'établissement. Vous garanzissez la pertinence des formations proposées avec les attentes du marché de l'emploi.

## LES MODALITES DE VERSEMENT POUR LA CONTRIBUTION UNIQUE A L'ALTERNANCE AVANT LE 31 MAI 2022

**2 Modalités de versement** sont possibles :

- **Par chèque**, à l'ordre : OGEC Sainte-Marie

Merci d'envoyer le chèque et le **document « récapitulatif »** joint à :

LTP-UFA Jean ROSE - Taxe d'apprentissage - 20 rue de Chaage 77100 MEAUX

- **Par virement bancaire**

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le **document « récapitulatif »** joint à :

LTP-UFA Jean ROSE - Taxe d'apprentissage - 20 rue de Chaage 77100 MEAUX  
Ou par mail à [taxe.ufajejanrose@ecm-meaux.eu](mailto:taxe.ufajejanrose@ecm-meaux.eu)

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

[taxe.ufajejanrose@ecm-meaux.eu](mailto:taxe.ufajejanrose@ecm-meaux.eu) ou 01.60.09.88.50

[co.sergeant@ecm-meaux.eu](mailto:co.sergeant@ecm-meaux.eu) ou 01.60.09.88.69